



## PLAN D'ACTION POUR LE RENFORCEMENT DES SYSTÈMES D'INFORMATION POUR LA SANTÉ 2024-2030

### Introduction

1. Dans le cadre du *Plan d'action pour le renforcement des systèmes d'information en santé 2019-2023 (1)*, la Région des Amériques a réalisé des progrès substantiels concernant l'amélioration des systèmes d'information pour la santé et la numérisation des données sanitaires. La pandémie de COVID-19, qui a débuté à mi-parcours du plan, a accéléré l'adoption de solutions numériques destinées à promouvoir la saisie de données essentielles et l'analyse des données en temps opportun par les décideurs du secteur de la santé. En même temps, la pandémie a mis en évidence la nécessité de faire progresser rapidement la transformation numérique du secteur de la santé en mettant l'accent sur les tableaux de bord de données en temps réel, les solutions numériques ouvertes et sécurisées et les plateformes sur mesure. Dans cette ère post-pandémique, où l'intégration de systèmes et de plateformes interopérables est cruciale pour une gestion efficace des données, des défis subsistent en ce qui concerne la qualité, la fiabilité, la sécurité et l'actualité des données. En particulier, il faut améliorer l'interopérabilité des systèmes et des plateformes qui offrent des informations sur les déterminants sociaux de la santé, comme des données sociodémographiques, climatiques et relatives au cadre bâti, afin de soutenir les efforts visant à lutter contre les inégalités en matière de santé et à relever les défis sanitaires et climatiques émergents dans la Région.

2. Ce nouveau plan d'action, couvrant la période 2024-2030, s'appuie sur le précédent afin d'étendre et de renforcer les systèmes d'information pour la santé (ou IS4H, selon le sigle en anglais) aux niveaux national et infranational. Il se concentre sur la mise en œuvre de stratégies pour une gestion efficace des données et une prise de décisions fondée sur des données probantes, l'adoption de solutions émergentes de santé numérique efficaces, ainsi que l'amélioration des normes, de la législation et des compétences humaines pour la transformation numérique du secteur de la santé. La santé numérique est un élément clé du plan, couvrant les sous-systèmes d'information tels que la vaccination, la surveillance épidémiologique, les maladies transmissibles et non transmissibles et d'autres domaines de santé programmatiques. Ce plan devrait améliorer considérablement l'efficacité, l'exhaustivité et la réactivité des systèmes de santé, en donnant la priorité au premier niveau de soins, ce qui est crucial pour offrir des soins efficaces aux patients et prévenir les maladies.

### Antécédents

3. Ce plan d'action s'aligne entièrement sur les recommandations formulées par les États Membres de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS) lors de l'événement régional sur la transformation numérique dans le secteur de la santé qui s'est tenu dans la ville de Panama en

novembre 2022. Son contenu reflète également la récente consultation avec les États Membres de l'OPS effectuée lors de la réunion régionale RELAC SIS 4.0 : Systèmes d'information et santé numérique dans les Amériques, qui s'est tenue à São Paulo (Brésil), en novembre 2023. Le plan répond à l'appel à l'action lancé par l'OPS pour la transformation numérique du secteur de la santé dans la Région, y compris la mise en œuvre de l'Autoroute panaméricaine pour la santé numérique, une initiative menée par l'OPS et la Banque interaméricaine de développement (BID).

4. Ce plan d'action contribuera à la réalisation de mandats importants de l'Organisation, à savoir : a) la *Feuille de route pour la transformation numérique du secteur de la santé dans les Amériques* (résolution CD59.R1) (2), b) la *Politique concernant l'application de la science des données à la santé publique grâce à l'intelligence artificielle et d'autres technologies émergentes* (résolution CD59.R2) (3), c) la *Stratégie pour l'accès universel à la santé et la couverture sanitaire universelle* (résolution CD53.R14) (4) et d) la *Politique pour la reconquête du progrès obtenu dans la réalisation des objectifs de développement durable avec équité au moyen d'actions qui tiennent compte des déterminants sociaux de la santé et du travail intersectoriel* (résolution CSP30.R2) (5). En outre, ce plan vise à soutenir le Programme d'action sanitaire durable pour les Amériques 2018-2030 : Un appel à l'action pour la santé et le bien-être dans la Région (6) et le Partenariat pour un gouvernement ouvert, actuellement signé par 18 États Membres de l'OPS.<sup>1</sup>

### **Analyse de la situation**

5. L'inefficacité des systèmes d'information sanitaire, compromis par une faible interopérabilité et l'absence de normes, limite la capacité de la Région à détecter les défis qui se posent en matière de santé et à y répondre. Elle entraîne également des soins inadéquats aux patients, une utilisation inefficace des ressources et une faible sécurité des données. Ces problèmes sapent la confiance dans les systèmes de santé et augmentent les coûts des soins de santé tout en entravant l'élaboration de politiques de santé efficaces et les efforts visant à lutter contre les inégalités en matière de santé.

6. Une évaluation régionale de la maturité des systèmes d'information pour la santé a été réalisée par l'OPS dans tous les pays de la Région entre 2016 et 2023. Celle-ci a examiné les domaines stratégiques que sont la gestion des données et les technologies de l'information, la gestion et la gouvernance, la gestion et le partage des connaissances, ainsi que l'innovation<sup>2</sup>. L'évaluation a révélé des progrès inégaux. Dans la Région, 42,8 % des pays présentent le niveau de maturité le plus bas, soit le niveau 1. Les pays à ce niveau suivent actuellement un processus de sensibilisation et commencent à adopter des systèmes d'information sanitaire, utilisant principalement des données analogiques, avec un besoin urgent de numérisation. Ces pays ont du mal à générer des indicateurs programmatiques réguliers et des indicateurs fondamentaux de santé, ainsi qu'à améliorer la qualité des données. En outre, les investissements dans la santé numérique sont entravés par des lacunes en matière d'accès à l'électricité, de connectivité, de planification et de financement. Au niveau 2, on retrouve 34,7 % des pays ; ceux-ci mettent en œuvre des pratiques optimales à l'aide de systèmes capables de gérer des données provenant de diverses sources. Les défis à ce niveau comprennent

---

<sup>1</sup> Disponible sur : <https://www.opengovpartnership.org/fr/>.

<sup>2</sup> La publication intitulée *Niveaux d'évaluation de la maturité : Systèmes d'information pour la santé* est disponible à l'adresse <https://iris.paho.org/handle/10665.2/56190>. Les résultats de la récente évaluation à l'échelle de la Région sont disponibles dans les documents internes de l'OPS, mais n'ont pas été publiés.

l'élaboration d'indicateurs complets, l'institutionnalisation de l'échange de données, et la mise en œuvre de normes relatives aux données et de stratégies de communication. Environ un cinquième des pays (18,4 %) ont atteint le niveau 3, caractérisé par la normalisation et l'amélioration continue. Ils démontrent des progrès en matière de politiques et de stratégies et l'utilisation de données de haute qualité pour la prise de décisions. Seuls 4,1 % des pays sont au niveau 4, étant dotés de systèmes hautement intégrés et alignés sur les normes nationales et internationales. Aucun pays de la Région n'a atteint le niveau 5, le sommet de l'évaluation de la maturité des systèmes d'information pour la santé, qui indique le déploiement complet de toutes les composantes du modèle ainsi qu'une innovation continue.

### Proposition

7. Dans un environnement de santé publique en évolution rapide, le présent plan d'action établit une orientation vers des systèmes de santé plus avancés sur le plan numérique et plus interconnectés pour les pays de la Région. Quatre axes d'intervention stratégiques sont conçus pour renforcer la capacité des systèmes de santé à obtenir de meilleurs résultats en matière de santé grâce à l'élaboration et à l'utilisation de systèmes d'information pour la santé. Ces axes stratégiques concernent l'amélioration du leadership et de la prise de décisions au sein des organisations de santé, l'accroissement des capacités relatives aux technologies de l'information et à la gestion des données, y compris l'adoption de dossiers de santé électroniques, l'amélioration de la collecte et de l'analyse des données pour obtenir des informations sanitaires exactes et actuelles à l'appui de décisions et de politiques fondées sur des données probantes, ainsi que la promotion de l'innovation par l'intégration des technologies de santé numériques comme l'intelligence artificielle, la télémédecine et les plateformes de dossiers médicaux électroniques.

### ***Axe d'intervention stratégique 1 : Renforcer la gestion et la gouvernance des systèmes d'information***

8. Le renforcement de la gestion et de la gouvernance des systèmes d'information pour la santé est essentiel pour assurer une gestion efficace, correcte, conforme à l'éthique et sécurisée des données de santé. Cet axe d'intervention vise à renforcer le leadership et la coordination nationaux à l'appui des processus décisionnels, à accroître la qualité et la fiabilité des sources de données et des informations de santé et à assurer le respect des normes juridiques et éthiques. L'objectif est d'établir un mécanisme plus cohérent et plus réactif pour la gouvernance des systèmes d'information au sein des systèmes de santé, ce qui permet d'améliorer les soins aux patients, facilite des interventions de santé publique plus éclairées et accroît l'efficacité globale du système de santé.

<b>Objectif 1.1 : Renforcer les mécanismes de gestion et de gouvernance des systèmes d'information pour la santé</b>		
<b>Indicateur</b>	<b>Référence (2023)</b>	<b>Cible (2030)</b>
<b>1.1.1</b> Nombre de pays et de territoires ayant mis en place un mécanisme de gouvernance (politique, plan d'action ou stratégie) favorisant des systèmes d'information pour la santé interconnectés et interopérables, soutenus par une plateforme nationale d'interopérabilité	15	35

<b>Objectif 1.1 : Renforcer les mécanismes de gestion et de gouvernance des systèmes d'information pour la santé</b>		
<b>Indicateur</b>	<b>Référence (2023)</b>	<b>Cible (2030)</b>
<b>1.1.2</b> Nombre de pays et de territoires disposant d'un cadre réglementaire qui facilite l'utilisation, la gestion et l'échange de données et d'informations par des moyens électroniques, et qui aborde la diffusion, l'accès, la confidentialité, l'éthique, l'interopérabilité et le domaine ou la propriété	10	30
<b>1.1.3</b> Nombre de pays et de territoires ayant adopté un cadre réglementaire qui prend en compte le développement et l'utilisation de l'intelligence artificielle dans le domaine de la santé	4	30
<b>1.1.4</b> Nombre de pays et de territoires ayant mis en place des cadres techniques et des dictionnaires de données pour promouvoir la ventilation des données sanitaires aux niveaux national et infranational	5	30
<b>1.1.5</b> Nombre de pays et de territoires ayant adopté une stratégie nationale d'intervention rapide en cas d'incidents de cybersécurité dans le secteur de la santé	7	15

**Axe d'intervention stratégique 2 : Renforcer la gestion des données et les technologies de l'information**

9. Le renforcement de la gestion des données et des technologies de l'information dans le secteur de la santé est nécessaire pour exploiter tout le potentiel de la transformation numérique. Cet axe d'intervention vise à améliorer l'intégration et l'utilisation des sources de données multisectorielles liées à la santé, y compris celles liées aux déterminants sociaux et environnementaux de la santé, afin de fournir des données exactes, ventilées et à jour tout en garantissant la protection des données de santé personnelles et leur sécurité. En accroissant la prise de décisions fondées sur les données à tous les niveaux, cet axe stratégique contribue à l'objectif plus large qui consiste à rendre les systèmes d'information nationaux plus résilients, plus adaptables et plus susceptibles de relever les défis sanitaires contemporains.

<b>Objectif 2.1 : Améliorer la normalisation et l'interopérabilité des systèmes d'information pour la santé afin de permettre l'échange et la ventilation de données aux niveaux infranational et national, et transfrontaliers au niveau régional</b>		
<b>Indicateur</b>	<b>Référence (2023)</b>	<b>Cible (2030)</b>
<b>2.1.1</b> Nombre de pays dotés de cadres réglementaires rendant obligatoire le libre accès aux données relatives à la santé dans le cadre d'initiatives de gouvernement ouvert	12	30

<b>Objectif 2.1 : Améliorer la normalisation et l'interopérabilité des systèmes d'information pour la santé afin de permettre l'échange et la ventilation de données aux niveaux infranational et national, et transfrontaliers au niveau régional</b>		
<b>Indicateur</b>	<b>Référence (2023)</b>	<b>Cible (2030)</b>
<b>2.1.2</b> Nombre de pays et de territoires ayant adopté des normes visant à faciliter l'interopérabilité concernant l'échange de données (par exemple la norme d'interopérabilité rapide des ressources de soins de santé, connue comme FHIR, selon le sigle en anglais)	12	35
<b>2.1.3</b> Nombre de pays et de territoires ayant adopté des politiques nationales pour l'utilisation de technologies à code source ouvert, fondées sur des normes internationales d'interopérabilité des données de santé publique	5	30
<b>2.1.4</b> Nombre de pays et de territoires ayant adopté des accords d'échange transfrontalier de données dans le cadre du Réseau mondial de certification de la santé numérique et de l'Autoroute panaméricaine pour la santé numérique de l'OPS et de la BID	3	30
<b>2.1.5</b> Nombre de pays et de territoires qui ont adopté la CIM-11 comme principale norme pour assurer l'interopérabilité sémantique avec les plateformes de dossiers de santé électroniques	5	30

### ***Axe d'intervention stratégique 3 : Renforcer la gestion de l'information et des connaissances***

10. Une meilleure gestion de l'information et des connaissances dans le secteur de la santé est nécessaire pour optimiser l'utilisation et la diffusion des données relatives à la santé. Cet axe d'intervention est conçu pour faciliter un processus décisionnel plus éclairé dans le secteur de la santé, en veillant à ce que les décisions à tous les niveaux soient fondées sur des informations sanitaires de qualité, exactes, actuelles et complètes. Il vise également à renforcer la surveillance en matière de santé publique, à permettre une réponse efficace aux crises sanitaires et à favoriser l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes. L'objectif global est d'améliorer les résultats en matière de santé et d'équité en santé en veillant à ce que les prestataires de soins de santé, les décideurs et le public aient accès à l'information et aux connaissances dont ils ont besoin pour faire des choix éclairés en matière de santé et de soins de santé.

<b>Objectif 3.1 : Promouvoir la mise en œuvre de stratégies et de mécanismes qui assurent un accès libre, approprié et en temps utile aux données, à l'information et aux connaissances dans l'ensemble du secteur de la santé</b>		
<b>Indicateur</b>	<b>Référence (2023)</b>	<b>Cible (2030)</b>
<b>3.1.1</b> Nombre de pays et de territoires mettant en œuvre des méthodes concernant la documentation et le partage des enseignements tirés, des expériences vécues et des pratiques optimales relativement à la mise en œuvre des systèmes d'information pour la santé	10	35

<b>Objectif 3.1 : Promouvoir la mise en œuvre de stratégies et de mécanismes qui assurent un accès libre, approprié et en temps utile aux données, à l'information et aux connaissances dans l'ensemble du secteur de la santé</b>		
<b>Indicateur</b>	<b>Référence (2023)</b>	<b>Cible (2030)</b>
<b>3.1.2</b> Nombre de pays et de territoires qui ont mis en place des systèmes d'information interopérables en matière de surveillance de la santé publique pour améliorer le suivi des maladies et la détection rapide des flambées épidémiques	10	35
<b>3.1.3</b> Nombre de pays et de territoires qui ont établi une architecture de l'information, assurant une mise en œuvre sécurisée et interopérable dans divers sous-systèmes, modules, applications et bases de données liés à la santé	5	30
<b>3.1.4</b> Nombre de pays et de territoires qui ont mis en place des unités ou des programmes de travail sur l'analyse comportementale et la gestion de l'infodémie au sein des ministères de la Santé	2	15

#### ***Axe d'action stratégique 4 : Favoriser l'innovation et la santé numérique***

11. Cet axe d'intervention est conçu pour intégrer des solutions numériques telles que les plateformes de dossiers médicaux électroniques, la télémédecine, les applications mobiles de santé, l'intelligence artificielle et l'analyse avancée des données, entre autres, dans le système de santé. Ses objectifs sont d'accroître l'accessibilité des soins de santé, en particulier dans les zones éloignées ou mal desservies, d'améliorer l'efficacité des services de santé et de personnaliser les soins aux patients. Des mesures doivent être prises pour assurer une utilisation des technologies émergentes et innovantes qui soit conforme à l'éthique, afin de garantir un accès équitable et une utilisation non discriminatoire de ces technologies.

<b>Objectif 4.1 : Mettre en œuvre une feuille de route et une stratégie nationales complètes pour la transformation numérique du secteur de la santé d'ici à 2030</b>		
<b>Indicateur</b>	<b>Référence (2023)</b>	<b>Cible (2030)</b>
<b>4.1.1</b> Nombre de pays et de territoires mettant en œuvre une feuille de route et une stratégie nationales pour la transformation numérique du secteur de la santé	3	30
<b>4.1.2</b> Nombre de pays et de territoires mettant en œuvre des modèles de soins virtuels soutenus par des programmes nationaux de télémédecine	5	30
<b>4.1.3</b> Nombre de pays et de territoires ayant adopté la bande passante et la connectivité comme déterminants numériques et éléments clés des politiques nationales de santé publique garantissant un accès équitable à la santé numérique	10	30

<b>Objectif 4.1 : Mettre en œuvre une feuille de route et une stratégie nationales complètes pour la transformation numérique du secteur de la santé d'ici à 2030</b>		
<b>Indicateur</b>	<b>Référence (2023)</b>	<b>Cible (2030)</b>
<b>4.1.4</b> Nombre de pays et de territoires participant à des initiatives régionales d'alphabétisation numérique menées par l'OPS	5	35

## Suivi et évaluation

12. La base de référence de ce plan d'action est établie au moyen d'une évaluation récente de la maturité, qui a examiné plus de 240 indicateurs. On utilisera également des outils de suivi et d'évaluation concernant la télémédecine, une collecte de données essentielles et une infrastructure de connectivité, développés avec les États Membres et les partenaires. Les progrès seront suivis périodiquement par l'intermédiaire de communautés de pratique pour chaque axe d'intervention stratégique. Le Réseau d'Amérique latine et des Caraïbes pour le renforcement des systèmes d'information sanitaire (RELAC SIS, selon le sigle en espagnol) servira de principal mécanisme régional d'appui à la mise en œuvre. Les Organes directeurs de l'OPS seront informés des progrès accomplis et des défis rencontrés dans la mise en œuvre du plan d'action par le moyen d'un examen à mi-parcours en 2027 et d'un rapport final en 2031.

## Incidences financières

13. Il est attendu que les États Membres donnent la priorité à l'allocation de ressources pour la mise en œuvre de ce plan d'action, d'une façon appropriée. Il sera essentiel d'adopter une approche multisectorielle et multidisciplinaire qui inclue également le secteur privé, les universités, les instituts de recherche et les organisations de patients, ainsi que les donateurs et les institutions financières. L'annexe B fournit des informations détaillées sur les ressources financières nécessaires, déjà programmées dans le plan de travail, pour mettre en œuvre le plan d'action et fournir une coopération technique aux États Membres.

## Mesure à prendre par le Conseil directeur

14. Le Conseil directeur est prié d'examiner les informations présentées dans ce document, de formuler tout commentaire qu'il juge pertinent et d'envisager l'approbation du projet de résolution figurant à l'annexe A.

## Annexes

## Références

1. Organisation panaméricaine de la Santé. Plan d'action pour le renforcement des systèmes d'information en santé 2019-2023 [document CD57/9, Rev. 1]. 57<sup>e</sup> Conseil directeur de l'OPS, 71<sup>e</sup> session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques ; du 30 septembre au 4 octobre 2019. Washington, D.C. : OPS ; 2019. Disponible sur : <https://iris.paho.org/handle/10665.2/59460>.

2. Organisation panaméricaine de la Santé. Feuille de route pour la transformation numérique du secteur de la santé dans les Amériques [résolution CD59.R1]. 59<sup>e</sup> Conseil directeur de l'OPS, 73<sup>e</sup> session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques ; du 20 au 24 septembre 2021 ; session virtuelle. Washington, D.C. : OPS ; 2021. Disponible sur : <https://iris.paho.org/handle/10665.2/58260>.
3. Organisation panaméricaine de la Santé. Politique concernant l'application de la science des données à la santé publique grâce à l'intelligence artificielle et d'autres technologies émergentes [résolution CD59.R2]. 59<sup>e</sup> Conseil directeur de l'OPS, 73<sup>e</sup> session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques ; du 20 au 24 septembre 2021 ; session virtuelle. Washington, D.C. : OPS ; 2021. Disponible sur : <https://iris.paho.org/handle/10665.2/58264>.
4. Organisation panaméricaine de la Santé. Stratégie pour l'accès universel à la santé et la couverture sanitaire universelle [résolution CD53.R14]. 53<sup>e</sup> Conseil directeur de l'OPS, 66<sup>e</sup> session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques ; du 29 septembre au 3 octobre 2014. Washington, D.C. : OPS ; 2014. Disponible sur : <https://iris.paho.org/handle/10665.2/7652>.
5. Organisation panaméricaine de la Santé. Politique pour la reconquête du progrès obtenu dans la réalisation des objectifs de développement durable avec équité au moyen d'actions qui tiennent compte des déterminants sociaux de la santé et du travail intersectoriel [résolution CSP30.R2]. 30<sup>e</sup> Conférence sanitaire panaméricaine, 74<sup>e</sup> session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques ; du 26 au 30 septembre 2022. Washington, D.C. : OPS ; 2022. Disponible sur : [https://www.paho.org/sites/default/files/csp30-r2-f-politique-objectifs-developpement-durable\\_0.pdf](https://www.paho.org/sites/default/files/csp30-r2-f-politique-objectifs-developpement-durable_0.pdf).
6. Organisation panaméricaine de la Santé. Programme d'action sanitaire durable pour les Amériques 2018-2030 [document CSP29/6, Rev. 3]. 29<sup>e</sup> Conférence sanitaire panaméricaine, 69<sup>e</sup> session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques : Un appel à l'action pour la santé et le bien-être dans la Région ; du 25 au 29 septembre 2017. Washington, D.C. : OPS ; 2017. Disponible sur : <https://iris.paho.org/handle/10665.2/49171>.



CD61/7

Annexe A  
Original : anglais

## Projet de résolution

### PLAN D'ACTION POUR LE RENFORCEMENT DES SYSTÈMES D'INFORMATION POUR LA SANTÉ 2024-2030

#### Le 61<sup>e</sup> Conseil directeur,

(PP1) Ayant examiné le *Plan d'action pour le renforcement des systèmes d'information pour la santé 2024-2030* (document CD61/7),

(PP2) Reconnaissant la nécessité urgente de continuer à renforcer les systèmes d'information pour la santé et de faire progresser la transformation numérique du secteur de la santé en tant qu'éléments clés du soutien à des systèmes de santé universels, équitables et résilients ;

(PP3) Considérant qu'il est nécessaire que les États Membres adoptent des mesures pour renforcer le leadership, la gestion et la gouvernance avec un accent renouvelé sur la transformation numérique ;

(PP4) Notant qu'il est nécessaire de renforcer les capacités institutionnelles permettant la mise en place de systèmes d'information pour la santé interopérables, étant donné que ces systèmes sont un élément central de l'approche des soins de santé primaires,

#### Décide :

(OP)1. D'approuver le *Plan d'action pour le renforcement des systèmes d'information pour la santé 2024-2030* (document CD61/7).

(OP)2. De prier instamment tous les États Membres, compte tenu de leur contexte, de leurs besoins, de leurs vulnérabilités et de leurs priorités :

- a) de promouvoir la mise en œuvre des axes d'intervention figurant dans le *Plan d'action pour le renforcement des systèmes d'information pour la santé 2024-2030* ;
- b) de renforcer la gestion et la gouvernance des systèmes d'information pour la santé dans le cadre de la transformation numérique des initiatives gouvernementales ;
- c) de construire l'infrastructure nécessaire pour soutenir la mise en œuvre des systèmes d'information nationaux et infranationaux pour la santé et les cadres de gestion des données ;
- d) d'établir des cadres réglementaires pour améliorer la gestion des plateformes de données liées à la santé et des solutions de santé numériques ;

- e) de garantir que les ressources humaines disposent des compétences nécessaires pour efficacement mettre en œuvre des solutions de santé numérique à tous les niveaux de soins.

(OP)3. De demander au Directeur :

- a) de fournir une coopération technique aux États Membres pour renforcer les capacités qui contribuent à la mise en œuvre du plan d'action et à la réalisation de ses objectifs ;
- b) de faire rapport périodiquement aux Organes directeurs de l'Organisation panaméricaine de la Santé sur les progrès accomplis et les défis rencontrés dans la mise en œuvre du plan d'action par le biais d'un examen à mi-parcours en 2027 et d'un rapport final en 2031.



## Formulaire analytique : incidences financières et administratives

<p><b>1. Point de l'ordre du jour :</b> 4.4 - Plan d'action pour le renforcement des systèmes d'information pour la santé 2024-2030</p>
<p><b>2. Unité responsable :</b> Unité Systèmes d'information et santé numérique, Département Données probantes et renseignement pour l'action en santé</p>
<p><b>3. Fonctionnaires chargés de la préparation :</b> Sebastián Garcia Saisó et Marcelo D'Agostino</p>
<p><b>4. Liste de centres collaborateurs et d'institutions nationales liés à ce point de l'ordre du jour :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Banque interaméricaine de développement</li><li>• Hôpital italien de Buenos Aires (Argentine)</li><li>• Université continentale (Pérou)</li><li>• Université fédérale de São Paulo (Brésil)</li><li>• Secrétariat de l'information et de la santé numérique, ministère de la Santé (Brésil)</li><li>• Association of Schools and Programs of Public Health</li><li>• Faculté de médecine de Harvard (États-Unis d'Amérique)</li><li>• Centre d'économie de la santé de l'Université des Indes occidentales (Trinité-et-Tobago)</li><li>• Réseau universitaire de télémédecine (Brésil)</li><li>• Centre mexicain de classification des maladies (Mexique)</li></ul>
<p><b>5. Liens entre ce point de l'ordre du jour et le <a href="#">Programme d'action sanitaire durable pour les Amériques 2018-2030</a> :</b></p> <p>Objectif 6 : Renforcer les systèmes d'information en santé pour soutenir l'élaboration de politiques et de prises de décisions fondées sur des données probantes</p> <p>Objectif 7 : Développer la capacité de production, de transfert et d'utilisation des données probantes et des connaissances en matière de santé, en encourageant la recherche et l'innovation, ainsi que l'utilisation de la technologie</p>
<p><b>6. Liens entre ce point de l'ordre du jour et le <a href="#">Plan stratégique de l'Organisation panaméricaine de la Santé 2020-2025</a> :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Résultat intermédiaire 20. Systèmes d'information intégrés pour la santé</li><li>• Résultat intermédiaire 21. Données, informations, connaissances et données probantes</li><li>• Résultat intermédiaire 22. Recherche, éthique et innovation pour la santé</li></ul>

**7. Indiquer des calendriers approximatifs pour la mise en œuvre et l'évaluation :** Ce plan d'action couvre la période 2024-2030.

**8. Incidences financières :**

**a) Coût estimatif total de la mise en œuvre de la résolution sur toute sa durée (activités et personnel compris) :**

Catégories	Coût estimatif
Ressources humaines	6 000 000
Formation	1 500 000
Contrats de consultants/services	1 500 000
Déplacements et réunions	1 000 000
Publications	500 000
Fournitures et autres dépenses	2 000 000
<b>Total</b>	<b>12 500 000</b>

**b) Coût estimatif pour l'exercice 2024-2025 (activités et personnel compris) :** US\$ 2 500 000.

**c) Sur le coût estimatif indiqué au point b), quel montant peut être inclus dans les activités programmées existantes ?**

Tous les coûts peuvent être inclus dans les activités programmées existantes.